

Origine : Président du CCH

Considérant qu'à l'occasion de la XIe Assemblée Plénière, la Commission T a confié aux CCH la tâche de procéder à l'harmonisation d'un système public mobile de communication dans la bande de fréquences des 900 MHz, et compte tenu de la complexité de la tâche même qui demande un travail coordonné de plusieurs experts et de plusieurs Groupes de travail, le CCH considère comme nécessaire d'entreprendre les actions suivantes :

- a) mise à jour rapide d'un plan d'action détaillé, partagé par phases prenant pour base les documents T (82) 21 add 5 et Temporaire 11, de l'Administration des Pays-Bas, et le Doc. Temp. 15 des Pays nordiques. Pour chaque phase on indiquera la période prévue pour les études, les thèmes à étudier, les niveaux d'harmonisation, les problèmes d'interconnexion avec le RNIS et les autres détails nécessaires. La dernière phase devra s'accomplir en principe pour la fin de l'année 1986.
- b) examen détaillé et exhaustif des études déjà en cours auprès de la CEPT et d'autres entités (CCITT, CCIR, ISO, etc), en vue de leur éventuelle utilisation dans le cadre du plan d'action.
- c) répartition de certaines études prévues dans le plan d'action entre les Groupes de travail concernés, en assurant la coordination nécessaire, et surtout le respect des échéanciers.
- d) exécution directe des études qui n'entrent pas dans la compétence des Groupes de travail existants, ou qui ne peuvent être assurées, avec la priorité nécessaire, par ces Groupes.
- e) responsabilité globale à l'égard de la Commission T sur le déroulement correct du plan d'action.

*

*

*

Pour accomplir les actions susdites, le CCH constituera un Groupe de travail spécial pour les services mobiles (GSM) : à ce Groupe participeront, outre les experts directement désignés par les Administrations, les Groupes et les représentants des groupes de travail intéressés au plan d'action, dans le but d'obtenir un transfert immédiat d'informations et de programmes. Le GSM qui assurera également la coordination technique globale, fera rapport uniquement au CCH, en laissant à cet organe toutes décisions de principe, surtout sur ce qui se réfère aux rapports extérieurs à la CEPT.

*

*

*

Pour activer ce nouveau Groupe, une réunion extraordinaire du CCH est prévue dans le courant des mois d'octobre, ou novembre en Italie.

*

*

*

L'Administration des Pays-Bas et les Administrations des Pays nordiques sont priées de préparer, pour la réunion susdite, un premier projet de plan d'action, à discuter pendant la réunion même.

*

*

*

Une nouvelle question CCH-3 devra être assignée au CCH

CCH-3

"Harmonisation des caractéristiques techniques et opérationnelles d'un service public mobile de communication, dans la bande de 900 MHz.

*

*

*

On prend note avec plaisir de l'offre de l'Administration suédoise pour la présidence du GSM, qui est ainsi confiée à M. Thomas Haug de ladite Administration.